

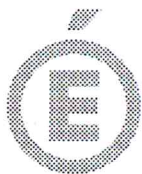
**Arrêté du 20 décembre 2018 portant composition de la commission
administrative départementale unique commune aux corps des instituteurs
et des professeurs des écoles
de Seine-et-Marne**

Le Recteur de l'académie de Créteil,

- Vu** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 9 ;
- Vu** le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu** le décret n° 90.770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et professeurs des écoles ;
- Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;
- Vu** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu** l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif à la réduction et à la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnels du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 22 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ;
- Vu** l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la part respective de femmes et d'hommes dans la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles de Seine-et-Marne ;
- Vu** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat
- Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission administrative paritaire unique commune aux corps des instituteurs et professeurs des écoles, en date du 6 décembre 2018,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous la présidence de la directrice académique des services de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne ou de son représentant, la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles est composée comme suit :



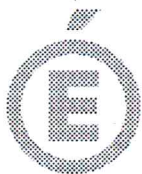
I. Représentants de l'administration

Membres titulaires :

Madame Valérie DEBUCHY,	Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
Madame Nathalie ALCINDOR,	Inspectrice de l'éducation nationale adjoint,
Madame Annie FORVEILLE	Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
Madame Claudine LAJUS	Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
Madame Christine BEAULATON,	IEN de la circonscription de Combs-la-Ville
Madame Valérie RAGALEUX,	IEN de la circonscription de Torcy
Madame Mireille CAGNIONCLE,	IEN Pré-élémentaire,
Madame Sophie THIEBAULT-PHILIPS	IEN de la circonscription de Dammarie-les-Lys
Monsieur Jean-Charles POCHET,	IEN de la circonscription d'Ozoir-la-Ferrière,
Madame Astou BAILLIET,	IEN de la circonscription de Nemours,

Membres suppléants :

Monsieur Sylvain DEMONT	Chef de la division de l'organisation scolaire
Madame Hanane MOUGHAMIR,	IEN de la circonscription de Moissy,
Monsieur Olivier DURIEUX,	IEN de la circonscription de Fontainebleau,
Madame Sandrine BOUE,	IEN de la circonscription de Coulommiers,
Monsieur Thibaut MAINVILLE,	IEN de la circonscription de Champs,
Madame Isabelle DUPINAY,	IEN de la circonscription de Provins,
Madame Evelyne BRUNO,	IEN de la circonscription de Claye Souilly
Monsieur Jérôme BIAU,	IEN de la circonscription de Chelles
Madame Anouck DECHAMBRE,	Chef de la division des personnels enseignants.
Madame Natacha L'YVONNET,	Chef de la division des personnels administratifs et techniques



II. Représentants élus du personnel

Membres titulaires :

Siège professeur des écoles classe exceptionnelle :

Madame Gisèle CUCO (Liste SNUipp-FSU)

Siège professeur des écoles hors-classe :

Madame Isabelle CEVERO (Liste SNUipp-FSU)

Sièges professeurs des écoles classe normale et instituteurs :

Monsieur Julien FERNANDEZ (Liste SNUipp-FSU)

Monsieur Luc MICHEL (Liste SE-UNSA)

Madame Laurence DELAPORTAS (Liste FNEC-FP FO)

Madame Gaëlle HERMANT (Liste SNUipp-FSU)

Monsieur Boris POGER (Liste SE-UNSA)

Madame Marine BRETECHE (Liste SNUipp-FSU)

Madame Clotilde BOUATBA (Liste SNUipp-FSU)

Monsieur Thierry GRIGON (Liste SNUipp-FSU)

Membres suppléants :

Siège professeur des écoles classe exceptionnelle :

Monsieur Lionel MOLINA (Liste SNUipp-FSU)

Siège professeur des écoles hors-classe :

Madame Clotilde CHEVROLLIER (Liste SNUipp-FSU)

Sièges professeurs des écoles classe normale et instituteurs :

Madame Florence HUOT (Liste SNUipp-FSU)

Madame Mialinoro REBOUL (Liste SNUipp-FSU)

Madame Bénédicte BLIN (Liste SE-UNSA)

Monsieur Bruno COTTALORDA (Liste FNEC-FP FO)

Madame Stéphanie JEAUNEAU (Liste SE-UNSA)

Madame Gwendoline BOURGEOIS (Liste SNUipp-FSU)

Madame Véronique OSIKA (Liste SNUipp-FSU)

Madame Drifa LAMAALLAM (Liste SNUipp-FSU)

Article 2 : Le mandat des membres désignés ci-dessus prend effet le 1er Janvier 2019.

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire générale
de la DSDEN de Seine-et-Marne

Annie FORVEILLE

Fait à Melun, le 20 décembre 2018

Pour le Recteur et par délégation,
La directrice académique des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Valérie DEBUCHY